

# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 11ème législature

téléphone Question écrite n° 34675

#### Texte de la question

M. Yann Galut attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie sur les possesseurs de téléphone en milieu rural qui rencontrent de grandes difficultés quant à l'utilisation de leur téléphone, face au manque de couverture dans les zones défavorisées de nos départements ruraux. C'est notamment le cas dans le sud du département du Cher. Il souhaite que cette couverture puisse être élargie à toutes les communes rurales des départements afin que chaque possesseur d'un téléphone mobile puisse en user dans les meilleures conditions possibles. Pour ces raisons, il lui demande quelles mesures il compte prendre afin de remédier à cette situation.

### Texte de la réponse

Le Gouvernement attache une grande importance au développement de la téléphonie mobile qui constitue un outil important au service de l'aménagement du territoire. A ce titre, il se félicite que les opérateurs GSM aient satisfait et au-delà aux obligations de leur licence avec plusieurs années d'avance : plus de 97 % de la population française est désormais couverte par au moins un réseau de téléphonie mobile. Chaque opérateur dans le cadre de sa stratégie commerciale pouruit ses programmes d'investissements destinés à étendre la couverture du territoire en mobiles et à améliorer la qualité du service dans les zones déjà couvertes. Cependant les dernières fractions du territoire sont les plus difficiles et les plus coûteuses à couvrir. Dans ce contexte, le Gouvernement souhaite encourager les solutions nouvelles qui peuvent émerger, notamment grâce à la coopération plus importante entre les opérateurs (partage de pylônes ou d'équipements...). Le développement de systèmes de communications mobiles par satellite doit permettre également d'offrir l'accès au réseau dans les zones non couvertes ou particulièrement isolées.

#### Données clés

Auteur: M. Yann Galut

 $\mbox{\bf Circonscription}$  : Cher (3e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 34675 Rubrique : Télécommunications Ministère interrogé : industrie Ministère attributaire : industrie

Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 13 septembre 1999, page 5328 **Réponse publiée le :** 10 janvier 2000, page 211